



BOBSLEIGH

CANADA

SKELETON

PROGRAMME NATIONAL DE SKELETON

**PROCESSUS ET CRITÈRES DE SÉLECTION DU
NSP**

2024-2026

Publié le 1er juillet 2024

Modifié : 1er juillet 2025

Table des matières

1. Aperçu et préambule	4
2. NSP - Processus de sélection	5
2.1 Objectif et intention	5
2.2 Périodes de qualification	5
2.3 Sélection et admissibilité des équipes	5
3. Pouvoir décisionnel	6
3.1 Comité de haute performance (CHP)	6
3.2 Comité de sélection (CS)	7
4. Structure et désignations de l'équipe	7
4.1 Équipe senior de skeleton (SST)	7
4.2 Équipe de développement de skeleton (DST)	8
4.3 Réserve d'athlètes (AP)	8
4.4 Désignation des athlètes d'excellence (ESA)	10
4.5 Désignation d'athlète de skeleton NextGen (NGSA)	10
5. Exigences en matière d'entraînement et de compétition	11
5.1 Programmes d'entraînement	11
5.2 Plan de compétition et disponibilité	11
5.3 Programme hors saison haute performance	11
5.4 Conditions de participation	11
5.5 Attentes en matière de glissade active	12
6. Critères de sélection des athlètes	12
6.1 Sélection SST	12
6.2 Sélection DST	13
6.3 Sélection AP	14
6.4 Critères de désélection	15
6.5 Conduite des athlètes et valeurs de l'équipe	15
6.5.1 Attentes en matière de comportement des athlètes	15
6.5.2 Politique de tolérance zéro	15
6.5.3 Communication des attentes	16
7. Sélection pour les Championnats du monde et les Championnats du monde juniors	16

8. Évaluation des performances et système de classement national	16
8.1 Système de classement national	17
8.2 NRS pour la sélection des NSP	18
9. Autonomisation et développement des athlètes	18
9.1 Environnement centré sur l'athlète	18
10. Plan de performance individuel (PPI).....	18
10.1 Objectif et importance	19
10.2 Élaboration et mise en œuvre	19
10.3 Révision et ajustement.....	19
11. Réaffectation des postes au sein de l'équipe	19
11.1 Examen des performances.....	19
Section 12 : Attribution des places dans le circuit IBSF	20
12.1 Priorité des quotas	20
12.2 Évaluations des performances et débriefings	21
13. Protocoles relatifs à la préparation à la compétition, à la santé et aux soins médicaux.....	22
13.1 Protocole médical, maladie et santé mentale	22
13.2 Préparation à la compétition	2
13.3 Processus d'évaluation et protocoles de retour au sport	22
13.4 Préparation à la compétition avant la nomination au CS	23
13.5 Confidentialité et protection des données	24
13.6 Protocole de communication.....	24
14. Structure tarifaire	24
14.1 Frais du programme en cours de saison	24
14.2 Frais supplémentaires	25
14.3 Calendrier de paiement	25
14.4 Inklus	25
15. Appels internes	26
Annexe A : Barème des frais	27
Annexe B : Système de classement national	29

1. Aperçu et préambule

Le Programme national de skeleton (NSP) a pour objectif de former des athlètes de haut niveau capables de participer et d'exceller dans les compétitions internationales les plus prestigieuses, notamment la Coupe du monde IBSF, les Championnats du monde et les Jeux olympiques d'hiver. Notre programme propose un parcours structuré et axé sur la performance qui accompagne les athlètes dans leur progression du niveau national vers les scènes internationales de haut niveau.

Pour la saison 2025-2026, les présents critères de sélection définissent le parcours menant à la sélection des équipes et à l'attribution des quotas pour tous les niveaux du programme, en conformité avec les Jeux olympiques d'hiver de 2026 à Milan.

Le NSP s'efforce de créer un environnement dans lequel les athlètes ont les moyens d'atteindre leur plein potentiel grâce à des systèmes de soutien complets. Ceux-ci comprennent un encadrement de classe mondiale, des installations d'entraînement de pointe, des ressources en santé mentale et des programmes d'entraînement sur mesure. Nous visons à cultiver une culture qui met l'accent sur le respect, le professionnalisme et la recherche incessante de l'excellence. Grâce à la clarté et à la transparence de nos programmes sportifs, nous favorisons la responsabilité et l'intégrité dans tous les aspects du NSP, en veillant à ce que chaque athlète se sente soutenu et valorisé.

Notre approche centrée sur l'athlète garantit que les besoins, le bien-être et le développement de nos athlètes sont au cœur de notre programme. Nous nous engageons à fournir un système de soutien holistique qui inclut le développement physique, mental et émotionnel.

Ce document a été conçu pour garantir la transparence, l'objectivité et l'équité, conformément aux normes du Centre de règlement des différends sportifs du Canada (CRDSC). Il décrit un processus mesurable, cohérent et équitable pour tous les athlètes. Les athlètes sont tenus de se familiariser avec les critères de sélection, les dates limites et les attentes. Le non-respect de cette obligation ne constituera pas un motif d'appel.

Points saillants des systèmes de soutien du PNA :

- **Entraînement de classe mondiale :** Les athlètes ont accès à des entraîneurs expérimentés et certifiés par le PNCE qui s'engagent à poursuivre leur apprentissage et leur perfectionnement professionnel tout au long de leur carrière. Nos entraîneurs fournissent des conseils techniques à tous les niveaux du PNS, garantissant ainsi un soutien et une expertise constants à tous les niveaux.
- **Installations d'entraînement de pointe :** Nos athlètes utilisent les installations de premier ordre de Winsport et du Whistler Sliding Centre, qui sont équipées des dernières technologies pour améliorer les performances et l'efficacité de l'entraînement.
- **Programme de bien-être intégré :** Nous proposons un programme de bien-être complet qui vise à trouver un équilibre entre les normes de haute performance et la pratique des soins pour le bien-être des athlètes. Cet objectif est atteint grâce à un engagement continu auprès des athlètes à chaque étape du parcours et à des partenariats stratégiques qui fournissent des services psychologiques englobant à la fois la performance mentale et le bien-être.
- **Programmes d'entraînement sur mesure :** Dans le cadre de la nouvelle structure du BCS-NSP, le programme hors saison continue d'offrir des programmes d'entraînement personnalisés conçus pour répondre aux besoins et aux objectifs en constante évolution de chaque athlète.

Le NSP a toujours formé des athlètes de haut niveau qui ont remporté des succès remarquables sur la scène internationale. Notre engagement envers l'excellence et l'autonomisation des athlètes pousse le NSP à s'améliorer et à s'adapter continuellement afin de répondre aux besoins en constante évolution des athlètes. En favorisant une culture de l'excellence, le NSP vise à créer un environnement favorable qui permet à chaque athlète de s'épanouir et de réaliser son plein potentiel.

2. NSP - Processus de sélection

2.1 Objectif et intention

Le processus et les critères de sélection du NSP (SP&C) décrivent le processus et les critères à remplir par les athlètes pour être éligibles et nommés pour l'équipe senior de skeleton (SST), l'équipe de développement de skeleton (DST), le vivier d'athlètes (AP) et pour recevoir les distinctions d'athlète d'excellence en skeleton (ESA) ou d'athlète de skeleton de la prochaine génération (NGSA).

Le SP&C s'aligne sur l'attribution des quotas, les règles et les qualifications de l'IBSF pour les événements majeurs, en privilégiant une approche centrée sur l'athlète avec des plans de performance individuels (IPP) basés sur les performances et les résultats historiques. Tous les événements sanctionnés par l'IBSF, à l'exception de la Coupe du monde et des événements majeurs, sont considérés comme des opportunités de développement sans hiérarchie. Les athlètes doivent suivre un PIP avec le personnel d'encadrement technique dans les deux semaines suivant la période de qualification (NSP-QP) ou dès leur entrée dans le programme de haute performance.

Le SP&C est destiné à servir de politique pour deux saisons (2024-2025 et 2025-2026), avec des modifications limitées uniquement si nécessaire. Les seuils de poussée et les objectifs de performance établis au cours de cette période resteront fixes et ne seront pas ajustés pendant la période de qualification afin de garantir la cohérence et l'équité. Toute mise à jour administrative ou du calendrier sera communiquée au plus tard le 1er juillet de chaque année.

2.2 Périodes de qualification

- **Première période de qualification : du 23 juin au 16 novembre 2025**
- **Deuxième période de qualification : du 10 décembre au 20 décembre 2025**

Ces périodes permettent une évaluation et une préparation approfondies afin de garantir la meilleure sélection, la meilleure répartition des épreuves et le meilleur développement possible des athlètes en vue des Jeux olympiques d'hiver de 2026 à Milan.

2.3 Sélection et admissibilité des équipes

Admissibilité :

Pour participer au processus de sélection du NSP, les athlètes doivent :

1. Être en règle avec l'équipe nationale ou leur organisation sportive provinciale (OSP).
2. Ne pas avoir de frais impayés.
3. Être titulaire d'un passeport valide pendant au moins six mois après la saison de compétition à venir.
4. Répondre aux critères d'éligibilité pour obtenir une licence BCS IBSF.
5. Ne pas faire l'objet d'une sanction pour violation des règles antidopage.

6. Démontrer une maîtrise satisfaisante de la glisse sur glace à la satisfaction du responsable technique.
7. Remplir toutes les conditions préalables à la glisse imposées par la BCS.
8. Confirmer votre état de préparation à la compétition.

Toutes les conditions d'admissibilité s'appliquent de la même manière aux athlètes nouveaux et anciens chaque saison. Toute demande de dérogation ou d'exemption doit être soumise par écrit au Comité de haute performance au plus tard cinq (5) jours avant l'événement concerné. Les demandes soumises après cette date limite ne seront pas prises en considération, sauf circonstances exceptionnelles.

Processus de sélection :

- **Publication des critères** : Les critères annuels seront publiés avant le 1er juillet, avec le détail des critères de performance.
- **Critères de performance** : Ils comprennent les résultats des compétitions, les performances à l'entraînement et les seuils à atteindre.
- **Transparence** : Communication rapide de tout changement afin de garantir l'équité.
- **Évaluation** : Basée sur les performances en compétition et à l'entraînement, le respect du PIP, du PTP et des plans de compétition, les valeurs de l'équipe et l'engagement.
- **Retour d'information** : retour d'information régulier et élaboration collaborative d'un PIP.
- **Soutien à la conformité** : Ressources disponibles pour aider à respecter les critères d'éligibilité et de conformité.
- **Processus d'appel** : disponible pour contester les décisions de sélection afin de garantir l'équité. Tous les appels doivent suivre la politique d'appel de BCS.

3. Autorité décisionnaire

3.1 Comité de haute performance (HPC)

Composition :

- Responsable technique (président)
- Responsable du développement du NSP
- Coach technique du NSP

Responsabilités :

- Interpréter et appliquer le SP&C du NSP.
- Confirmer le nombre de places IBSF attribuées par BCS.
- Évaluer les athlètes du NSP afin de déterminer leur admissibilité, leur qualification et leur nomination.
- Nommer les athlètes éligibles au Comité de sélection (CS) pour examen et ratification.
- Discuter et examiner la liste des athlètes éligibles avec le CS.

- Informer les athlètes de leur sélection au sein de l'équipe nationale et du bassin national d'athlètes.
- Documenter et conserver les motifs de toutes les nominations et décisions, y compris tout recours à la discrétion.

Toutes les décisions du HPC doivent être prises à l'aide des critères de sélection et des outils de classement publiés. Lorsque le pouvoir discrétionnaire est utilisé, la justification doit être clairement consignée et communiquée au SC.

3.2 Composition du comité de

sélection (CS) :

- BCS HPD (président)
- PDG de BCS
- Responsable haute performance de la BCS
- Expert technique impartial

Responsabilités

- Examiner le NSP SP&C, les nominations du responsable technique et les informations complémentaires.
- S'assurer que les nominations sont conformes au SP&C du NSP.
- Ratification des nominations pour l'équipe nationale et le groupe national d'athlètes.
- S'assurer que toutes les décisions sont cohérentes, fondées sur des preuves et conformes aux principes du SDRCC.
- Confirmer que la justification de toute sélection discrétionnaire est complète et documentée.

Le SC doit ratifier les nominations dans les 10 jours ouvrables suivant la réception des recommandations du HPC. Les athlètes seront informés par écrit de leur sélection ou de leur non-sélection au plus tard cinq jours ouvrables après la ratification du SC.

4. Structure et désignations de l'équipe

4.1 Équipe senior de skeleton (SST)

Compétitions : participation à la Coupe du monde IBSF, aux NAC, aux CE et aux CA, en fonction des performances et de la stratégie de compétition du NSP et du BCS.

Critères

- **Seuils de poussée** : Hommes :≤ 4,70 secondes, Femmes :≤ 5,15 secondes.
- **Évaluation GMP « Train to Win »**
- **Sécurité et compétence** : Sécurité et compétence démontrées sur le circuit de la Coupe du monde.
- **Durée dans le programme** : participation continue tant que les critères de performance sont remplis.

- **Années depuis le podium** : 0 à 4 ans depuis les performances attendues sur le podium.

4.2 Équipe de développement (DST)

Compétitions : participation à la Coupe du monde IBSF, aux NAC, aux CE et aux AC, en fonction des performances et de la stratégie de compétition du NSP et du BCS.

Critères :

- **Seuils de poussée** : Hommes : ≤ 4,80 secondes, Femmes : ≤ 5,25 secondes.
- **Évaluation GMP « Train to Compete »** : note de 3 ou plus.
- **Admissibilité NextGen** : en fonction de l'âge et des évaluations de la fenêtre de compétition.
- **Durée dans le circuit** : Maximum de 5 ans ou 4 ans après l'admissibilité au WJrCh.
- **Années depuis le podium** : 6 à 8 ans depuis les performances attendues sur le podium.
- **Attentes en matière de glisse active** : les athlètes doivent avoir un volume de descente minimum de 100 descentes. Le volume de descente idéal pour répondre au modèle LTAD est de 120 à 150 descentes par saison.

Progression des performances : les athlètes doivent démontrer une amélioration annuelle pour rester dans le DST et progresser vers le SST et le podium. Le BCS-NSP peut prolonger la durée du séjour d'un athlète dans le DST au-delà des limites prescrites, jusqu'à un an supplémentaire. Cette prolongation n'est accordée qu'aux athlètes qui montrent de manière constante des progrès et un potentiel significatifs. Des objectifs de performance spécifiques seront établis et convenus pour le maintien dans le DST.

4.3 Bassin d'athlètes (AP)

Point d'entrée : Les athlètes peuvent être nommés dans le bassin d'athlètes s'ils ne font pas actuellement partie du DST ou du SST, mais ont démontré leur potentiel par leurs performances lors de compétitions sanctionnées, leurs résultats aux tests et leur progression par rapport au GMP et au NRS.

Objectif : Le bassin d'athlètes offre un programme de développement structuré aux athlètes qui ne font pas encore partie de l'équipe nationale, mais qui sont en voie d'atteindre les critères du DST ou du SST. Il sert également de mécanisme permettant aux athlètes admissibles d'accéder aux compétitions de l'IBSF lorsque les places attribuées au SST, au DST ou à la NGSA ne sont pas pourvues.

Critères :

- Basés sur les évaluations GMP, les données des tests et les classements internes.
- **Courses d'évaluation** : Prévues les 15 et 16 novembre 2025 (à confirmer) et le 14 décembre 2025 (à confirmer) au Whistler Sliding Centre. La participation à ces courses est obligatoire pour la sélection du bassin d'athlètes. *Remarque : si un athlète est affecté à une compétition de l'IBSF pendant l'une des deux périodes d'évaluation, ses performances lors de cette compétition seront utilisées à la place de la course d'évaluation prévue.*
- **Volume minimum requis** : les athlètes doivent effectuer au moins 100 descentes par saison pour conserver leur statut actif. Le volume idéal, conformément aux critères de référence du DLTA, est de 120 à 150 descentes par an.

- **Durée dans le programme :** la durée maximale prévue dans le bassin d'athlètes est de 4 ans.
- **Objectif de développement :** trajectoire démontrée vers l'atteinte des normes de performance requises pour la sélection au DST ou au SST.

Attentes et conditions :

- Les athlètes sont nommés dans le bassin d'athlètes s'ils montrent une progression constante dans le parcours de haute performance et démontrent le potentiel nécessaire pour atteindre les normes de l'équipe nationale au cours des saisons suivantes.
- Pour rester éligibles aux allocations de courses de l'IBSF, les athlètes du bassin d'athlètes doivent satisfaire aux attentes en matière de glisse active décrites à la section 5.5.
- Le statut d'athlète du bassin ne garantit pas la sélection pour une course ou l'inscription à une compétition. Les affectations sont faites à la discrétion du HPC, en fonction des performances, de la stratégie de l'équipe, des besoins de la compétition et des ressources disponibles.
- Bien qu'ils ne soient pas considérés comme faisant partie de l'équipe nationale, les athlètes du bassin d'athlètes peuvent être invités à participer aux camps d'entraînement de l'équipe nationale ou à accéder au DTE à la discrétion de l'entraîneur en chef et du responsable technique.
- La présence des athlètes du bassin d'athlètes dans le DTE est conditionnée à leur adhésion aux valeurs du NSP et à leur capacité à contribuer de manière positive à l'environnement d'entraînement de haut niveau, comme déterminé par l'entraîneur principal désigné du DTE.
- Les athlètes qui restent dans le bassin d'athlètes pendant plus de quatre (4) ans doivent soumettre une lettre d'intention officielle et une justification de leurs performances au HPC afin que leur évaluation puisse être poursuivie. Les prolongations ne seront accordées que dans des circonstances exceptionnelles et devront être conformes aux priorités de développement du NSP.

Remarque : les athlètes AP ne sont pas considérés comme faisant partie de l'équipe nationale et ne sont pas admissibles au soutien du PAA (carte d'athlète).

NSP HP Athlete Pathway



4.4 Désignation d'athlète d'excellence en skeleton (ESA)

Admissibilité :

- Conformité : doit satisfaire aux critères d'admissibilité énoncés à la section 2.3.
- Participation au NSP-QP : Les athlètes doivent avoir participé à l'ensemble du programme NSP-QP, s'ils sont admissibles et qualifiés, sauf exemption accordée par le responsable technique.
- Potentiel médaillé : Potentiel médaillé démontré dans un entonnoir de performance déterminé par les partenaires financiers sur la base du suivi des résultats sur le podium.

4.5 Admissibilité au titre d'athlète de skeleton NextGen

(NGSA) :

- Conformité : doit satisfaire aux critères d'admissibilité énoncés à la section 2.3.
- Participation au NSP-QP : Avoir participé au NSP-QP, si éligible et qualifié, sauf exemption accordée par le responsable technique.
- Exigence relative à l'âge : Ne pas être né avant janvier 1998.
- Seuils de poussée : Hommes : ≤ 4,80 secondes, Femmes : ≤ 5,25 secondes.
 - Les athlètes qui répondent aux critères de **la désignation IBSF U20** peuvent être exemptés du seuil de poussée s'ils ont démontré leur capacité à satisfaire aux normes requises.

Remarque : Tous les athlètes ayant obtenu le statut NGSA sont considérés comme faisant partie de l'équipe nationale.

5. Exigences en matière d'entraînement et de compétition

5.1 Programmes d'entraînement

En 2024, le BCS-NSP a lancé un programme d'entraînement hors saison supervisé par le responsable technique. Ce programme comprend un entraînement au départ et à la force, ainsi que des éléments de renforcement mental, élaborés en réponse aux commentaires des athlètes lors des débriefings de 2023/24 et à la reconnaissance par le personnel technique des lacunes du programme. Il reflète l'engagement du NSP en faveur d'une programmation centrée sur les athlètes. Les débriefings 2024/25 ont encore affiné ce processus afin de mieux répondre aux besoins en constante évolution du programme et des athlètes. Il reflète l'engagement continu du NSP en faveur d'une programmation centrée sur les athlètes.

La participation complète au programme hors saison du BCS-NSP n'est pas obligatoire ; toutefois, la participation aux camps d'entraînement hors saison fait partie du NSP-QP et sera évaluée en tant que telle.

5.2 Plan de compétition et disponibilité

Chaque athlète doit remplir un plan de compétition, indiquant sa disponibilité pour les événements de pré-saison et de compétition, comme indiqué dans l'annexe. Ces informations seront utilisées pour la sélection, la désélection et l'attribution des courses. Le respect de ce plan est essentiel pour une attribution efficace des courses et une bonne gestion de l'équipe. Les athlètes sont tenus de respecter leur disponibilité, sauf s'ils obtiennent une dérogation du HPC.

Toute modification du plan approuvé doit être soumise par écrit et est soumise à l'approbation du HPC. Tous les frais engagés par BCS en raison de changements de disponibilité peuvent être facturés à l'athlète. Les frais liés aux événements figurant sur le plan approuvé ne sont pas remboursables, même si l'athlète est ultérieurement dispensé de participation.

5.3 Programme hors saison de haute performance

Le programme hors saison de haute performance vise à fournir un entraînement structuré et centralisé, en évitant une culture d'équipe fragmentée et des coûts variables. Le programme comprend des forfaits d'entraînement complets, des camps et un suivi amélioré des athlètes afin de garantir une préparation optimale pour la saison de compétition.

Calendrier des camps :

- 23 juin 2025 (réunion de lancement)
- 8-13 juillet 2025 (Calgary, AB)
- 19-24 août 2025 (Lake Placid, NY)
- 7-12 octobre 2025 (Calgary, Alberta)

Chaque camp d'entraînement se terminera par une compétition de poussée, qui sera évaluée conformément au système de classement national (NRS). Cette évaluation permettra d'évaluer les progrès des athlètes et leur état de préparation pour la saison à venir.

5.4 Conditions de participation

Tous les athlètes de l'équipe nationale NSP sont tenus de participer à tous les événements, camps d'entraînement et compétitions sanctionnés par le BCS. Des exceptions ne seront accordées que si l'athlète reçoit l'autorisation écrite du HPC pour son absence. Cette politique garantit un engagement total envers le développement de l'athlète et la préparation de l'équipe.

Toute absence sans autorisation préalable peut avoir une incidence sur la sélection de l'athlète pour les compétitions futures et sur son classement au sein de l'équipe.

Bien que la participation aux événements sanctionnés par la BCS ne soit pas obligatoire pour les athlètes AP, elle est fortement encouragée. Une participation active au NSP-QP maximise les chances d'une évaluation équitable et complète des capacités et du potentiel de chaque athlète, améliorant ainsi leur développement, leurs perspectives de sélection et leurs chances d'être sélectionnés pour les courses.

5.5 Attentes en matière de glisse active

Tout au long de l'histoire des sports de glisse au Canada, les modèles de DLTA ont prévu un volume minimal de descentes. En raison des défis auxquels le NSP a dû faire face ces dernières années, notamment son déménagement à Whistler et la gestion des commotions cérébrales, le volume de descentes a diminué. Bien que le volume de descentes ne soit pas le seul facteur déterminant dans la progression d'un athlète, il est essentiel pour améliorer les aspects techniques et tactiques du sport.

Pour être considéré comme un athlète actif au sein du NSP, les athlètes doivent effectuer un volume de descentes minimum de 100. Le volume idéal pour répondre au modèle LTAD est de 120 à 150 descentes par saison.

6. Critères de sélection des athlètes

6.1 Sélection SST

Critères : Les athlètes doivent satisfaire à tous les critères énoncés à la section 4.1, y compris les seuils de poussée, les évaluations du GMP, les exigences en matière de sécurité et de compétence, et l'alignement sur les attentes en matière de performance pour la compétition de la Coupe du monde.

Limite de sélection : Le nombre d'athlètes nommés au CS sera déterminé par le HPC en fonction des performances, de la capacité du programme et de l'alignement avec les objectifs stratégiques du NSP.

Série de courses de sélection : Il n'y aura pas de série de courses de sélection pour la saison 2025/26.

Processus de sélection pour 2025/26 : Les nominations au CS seront basées sur :

- Le respect de tous les critères SST énoncés à la section 4.1
- Les performances lors de la saison 2024/25 et l'évaluation GMP
 - Les athlètes seront évalués selon les normes « *Train to Win* » du GMP
- Classement final 2024/25 du NSP NRS combiné au classement NRS pendant le NSP-QPs 2025/26
- Conformité avec le PIP approuvé de l'athlète
- Démonstration de l'état de préparation à la compétition tel qu'évalué par le HPC
- Respect des valeurs et des normes du NSP, conformément à l'accord et au code de conduite des athlètes du BCS.

Toutes les nominations au SST seront soumises par le HPC et soumises à la ratification du SC, comme indiqué à la section 3. La ratification se déroulera en deux phases : un premier examen avant **le 31 octobre** et un second examen avant **le 20 décembre 2025**.

Remarques supplémentaires :

- Les athlètes SST dont le classement leur a permis d'obtenir une place pour le Canada à la Coupe du monde IBSF se verront attribuer les deux premières courses de la Coupe du monde.
- Les places restantes pour la Coupe du monde seront attribuées en fonction du classement NRS des athlètes éligibles.
- Participation aux courses d'évaluation obligatoires pendant les NSP-QP, sauf si les athlètes sont affectés à des compétitions de l'IBSF à ces dates.
- En cas d'égalité au classement NSP, le classement disciplinaire de l'IBSF servira à départager les athlètes. Le classement 2024/25 s'appliquera pour la première sélection (avant le 31 octobre 2025), et le classement 2025/26 mis à jour s'appliquera pour la deuxième sélection (avant le 20 décembre 2025).

6.2 Sélection DST

Critères : Les athlètes doivent satisfaire à tous les critères énoncés aux sections 4.2 et 4.5, y compris les seuils de poussée, les évaluations du programme Train to Compete GMP, les exigences en matière de sécurité et de compétence, le volume minimal de glisse et l'alignement avec la trajectoire prévue vers le podium et les échéanciers de développement.

Limite de sélection : Les nominations au SC seront basées sur le potentiel de développement, la progression des performances, les ressources disponibles et l'alignement avec les priorités du parcours du NSP, tel que déterminé par le HPC.

Série de courses de sélection : Il n'y aura pas de série de courses de sélection pour la saison 2025/26.

Processus de sélection pour 2025/26 : Les nominations au SC seront basées sur :

- Le respect de tous les critères DST énoncés aux sections 4.2 et 4.5
- Les performances au cours de la saison 2024/25 et l'évaluation GMP
 - Les athlètes seront évalués selon les normes « *Train to Compete* » (*S'entraîner pour la compétition*) du GMP
- Classement final 2024/25 du NSP NRS combiné au classement NRS pendant le NSP-QPs 2025/26
- Progrès démontrés dans le cadre du PIP de l'athlète
- Preuve de l'état de préparation à la compétition telle qu'évaluée par le HPC
- Respect des valeurs et des normes du NSP, conformément à l'accord et au code de conduite des athlètes de la BCS

Toutes les nominations au DST seront soumises par le HPC et soumises à la ratification du SC, comme indiqué à la section 3. La ratification se déroulera en deux phases : un premier examen avant **le 16 novembre 2025** et un second examen avant **le 22 décembre 2025**.

Remarques supplémentaires :

- Les athlètes DST peuvent également être pris en considération pour l'attribution des places en Coupe du monde en fonction de la stratégie du programme, du parcours de développement des athlètes et des places disponibles.

- Participation aux courses d'évaluation obligatoires pendant les NSP-QP, sauf si les athlètes sont affectés à des compétitions IBSF à ces dates. es
- En cas d'égalité dans le classement NSP, le classement disciplinaire de l'IBSF sera utilisé pour départager les athlètes. Le classement 2024/25 s'appliquera pour la première sélection (avant le 16 novembre 2025), et le classement 2025/26 mis à jour s'appliquera pour la deuxième sélection (avant le 22 décembre 2025).

6.3 Sélection AP

Critères : Les athlètes doivent répondre à toutes les attentes énoncées à la section 4.3, notamment :

- Statut actif tel que défini par un volume minimum (100 descentes par saison)
- Progrès démontrés par rapport au GMP et au NRS
 - Les athlètes AP seront évalués par rapport au programme GMP associé à l'équipe qu'ils suivent : « *Train to Compete* » (S'entraîner pour la compétition) pour le DST et « *Train to Win* » (S'entraîner pour gagner) pour le SST.
- Respect des valeurs et des normes du NSP, conformément à l'accord et au code de conduite des athlètes du BCS.
- Participation aux courses d'évaluation obligatoires pendant les NSP-QP, sauf si les athlètes sont affectés à des compétitions de l'IBSF à ces dates.
- Les athlètes sont tenus de rester dans le bassin d'athlètes pendant quatre (4) ans au maximum. Les athlètes qui souhaitent poursuivre au-delà de cette période doivent soumettre une lettre d'intention officielle et une justification de leurs performances au HPC. Les prolongations ne seront accordées que dans des circonstances exceptionnelles et devront être conformes aux priorités de développement du NSP.

Limite de sélection : La sélection des athlètes qui feront partie du bassin sera fondée sur les progrès démontrés, le potentiel de développement et l'adhésion aux valeurs et au plan à long terme du NSP, tels que déterminés par le HPC.

Le groupe d'athlètes n'étant pas considéré comme faisant partie de l'équipe nationale, il a pour objectif d'offrir des possibilités de développement conformes au modèle de développement à long terme de l'athlète (LTAD) du NSP et au parcours de haute performance.

Pour cette raison, la sélection des athlètes du bassin est gérée uniquement par le HPC et ne nécessite pas de nomination ou de ratification par le SC. La sélection reflète à la fois l'état de préparation des athlètes et la stratégie du programme.

Série de courses de sélection : Il n'y aura pas de série de courses de sélection pour la saison 2025/26.

Processus de sélection pour 2025-2026 : Les sélections seront effectuées par le HPC, en consultation avec le HPD, en fonction des critères suivants :

- Les performances lors des courses d'évaluation des 15 et 16 novembre et du 14 décembre 2025 (Whistler Sliding Centre)
- Les résultats en compétition pendant la saison 2024-2025
- Les données des tests et les évaluations techniques

- Classement final du NRS 2024-2025 combiné au classement du NRS pendant les QP du NSP 2025-2026
- L'alignement avec le calendrier de développement prévu dans le PIP de l'athlète
- La sélection des athlètes pour le bassin sera effectuée en deux phases : la première évaluation aura lieu avant **le 16 novembre 2025** et la deuxième avant **le 20 décembre 2025**. En plus de ces échéances, le **CHP, à sa discrétion et en consultation avec le DPH**, peut ajouter des athlètes au bassin tout au long de la saison afin de soutenir les objectifs et les stratégies du PSN, à condition que l'athlète réponde aux critères énoncés ci-dessus.

Les athlètes ne seront nommés dans le bassin d'athlètes que s'ils démontrent :

- Une participation et un engagement actifs dans le parcours du NSP
- Une trajectoire de performance ascendante claire et mesurable
- Une adhésion constante aux valeurs du NSP, à la dynamique de l'équipe et à une conduite professionnelle

Remarques supplémentaires :

- Les athlètes AP peuvent être affectés à n'importe quelle compétition de l'IBSF à la discrétion du HPC si cela correspond à la stratégie du NSP et au PIP approuvé de l'athlète.

6.4 Critères de désélection

- **Performance** : le non-respect des critères de performance ou une baisse des performances peut entraîner la désélection.
- **Conduite** : le non-respect de l'accord de l'athlète ou des politiques du BCS, y compris le code de conduite et les règlements antidopage, peut entraîner la désélection.
- **Blessure/maladie** : une blessure ou une maladie de longue durée empêchant l'athlète de s'entraîner et de participer à des compétitions et/ou l'empêchant d'atteindre un niveau de préparation compétitif peut entraîner la désélection après un processus d'examen par le HPC et l'équipe médicale du BCS.

6.5 Conduite des athlètes et valeurs de l'équipe

6.5.1 Attentes en matière de comportement des athlètes

Les athlètes sont tenus de respecter les normes de conduite les plus strictes et d'incarner à tout moment les valeurs de l'équipe, à savoir le respect, l'intégrité et le professionnalisme. Cela inclut, sans s'y limiter :

- **Interaction respectueuse** : les athlètes doivent traiter tous les membres de l'équipe, y compris le personnel technique, les entraîneurs, le personnel de soutien et leurs collègues athlètes, avec respect et courtoisie. Tout comportement irrespectueux ou abusif envers le personnel ou les membres de l'équipe BCS ne sera pas toléré.
- **Adhésion aux valeurs de l'équipe** : Les athlètes doivent démontrer leur engagement envers les valeurs de l'équipe, notamment en conservant une attitude positive, en soutenant leurs coéquipiers et en respectant les principes du fair-play et de l'esprit sportif.

6.5.2 Politique de tolérance zéro

- **Comportement irrespectueux et abusif** : toute forme de comportement irrespectueux ou abusif envers le personnel de BCS, les coéquipiers ou toute autre personne impliquée dans le programme entraînera le retrait immédiat des activités de l'équipe, y compris les entraînements et les compétitions. Un tel comportement nuit à l'intégrité et à la cohésion de l'équipe et ne sera pas toléré.
- **Autorité du personnel technique** : Le personnel technique présent lors de tout événement a toute autorité pour traiter et prendre des mesures immédiates contre tout comportement qui enfreint cette politique. Cela inclut le pouvoir d'exclure des athlètes de l'événement ou des activités de l'équipe si nécessaire.

6.5.3 Communication des attentes

Afin d'assurer la clarté et la transparence, ces attentes seront communiquées à tous les athlètes au début de chaque saison et lors de toutes les réunions ou séances d'information de l'équipe. Les athlètes devront confirmer qu'ils comprennent et s'engagent à respecter ces normes dans le cadre de leur participation au NSP.

Pour plus de détails sur la conduite des athlètes, veuillez vous référer au Code de conduite des athlètes.

7. Sélection pour les Championnats du monde et les Championnats du monde juniors

Pour la saison 2025/26 :

- Aucun championnat du monde IBSF n'est prévu en raison des Jeux olympiques d'hiver.
- Le Programme national de skeleton ne participera pas aux Championnats du monde juniors de l'IBSF cette saison.
- La qualification olympique et la sélection des athlètes sont régies séparément par le processus de nomination interne (INP) du BCS NSP, qui définit les critères et les procédures de nomination auprès du Comité olympique canadien.

Pour plus d'informations sur la sélection olympique, veuillez consulter le document complet du BCS NSP INP, disponible sur le site web du BCS.

8. Évaluation du rendement et système de classement national

Une fois les compétitions terminées, le responsable technique/entraîneur national et son personnel procèdent à une évaluation des performances. Au cours de cet examen, le BCS peut, à sa seule discrétion, réattribuer des places à d'autres athlètes ayant participé au NSP-QP s'ils démontrent qu'ils satisfont au parcours de performance associé à l'épreuve. Cette réattribution n'aura lieu que dans des situations justifiées.

Il est important de noter que toute modification apportée au PIP, au YTP et au plan de compétition d'un athlète n'affecte pas l'équipe dans laquelle il a été initialement sélectionné.

Pour plus de clarté, l'évaluation des performances analysera divers facteurs, notamment :

- La taille et la force du domaine

- Pourcentage de retard sur le leader
- Différence de poussée
- D'autres paramètres techniques et tactiques
- Observations comportementales et respect des valeurs et des attentes de l'équipe

Les athlètes ne seront pris en considération pour une réaffectation que si le HPC estime que cela est dans leur intérêt à long terme et dans celui du NSP.

8.1 Système de classement national

Le système national de classement (SNC) du NSP est conçu pour évaluer et classer objectivement les athlètes en fonction de leurs performances dans toutes les compétitions (nationales et internationales) et de leurs évaluations à l'entraînement.

- Le NRS agira afin de créer un tableau de classement de tous les athlètes pratiquant le skeleton au Canada, y compris ceux qui ne font pas partie du PNS. Le NRS utilisera le tableau de points actuel de l'IBSF et appliquera un multiplicateur en fonction du statut du PNS.
- Pour toutes les épreuves de l'IBSF, les multiplicateurs suivants seront appliqués :
 - - SST (équipe senior de skeleton)= x1
 - - DST (équipe de développement de skeleton)= x0,9
 - - AP (Athlete Pool)= x0,7
- Des multiplicateurs supplémentaires seront appliqués pour représenter la profondeur de champ
 - - Lead (première position)= x1,10
 - - <0,3 % du temps gagnant= x1,05
 - - <0,6 % du temps gagnant= x1
 - - <1,0 % du temps gagnant= x0,85
 - - <1,5 % du temps gagnant= x0,7
- Les compétitions de poussée NSP donneront droit à des points équivalents à 50 % de la valeur du tableau IBSF NAC/EC/AC.
- Les championnats nationaux canadiens NSP donneront droit à des points équivalents au tableau des points IBSF WC.

Les courses d'évaluation NSP ont lieu à la fin des camps de développement désignés et servent de sélection officielle et d'occasion de classement pour les athlètes éligibles.

- Les courses d'évaluation NSP donneront droit à des points équivalents à 50 % de la valeur indiquée dans le tableau IBSF NAC/EC/AC.

Contrairement aux classements IBSF, où le nombre de courses comptabilisées est égal au nombre de courses de Coupe du monde disputées jusqu'à une date donnée au cours de la saison en cours, il n'y a pas de limite au nombre de compétitions pour lesquelles un athlète peut obtenir des points.

8.2 NRS pour les sélections NSP

- **Objectif** : Le NRS vise à servir de moyen continu d'évaluation des performances en compétition et à l'entraînement tout au long de la saison par rapport au GMP et à l'IPP.
- **Utilisation** : Le NRS sera utilisé dans le cadre de l'attribution des places en compétition afin de fournir une évaluation plus complète de la position de l'athlète au sein du NSP.
- **Mises à jour du classement** : Le classement est régulièrement mis à jour afin de refléter les dernières données de performance et de fournir une base transparente pour la sélection des équipes et l'attribution des courses.

9. Autonomisation et développement des athlètes

9.1 Environnement centré sur l'athlète

L'autonomisation nécessite l'engagement de l'athlète dans la planification et l'exécution de son entraînement quotidien, de sa préparation avant la compétition, de la compétition elle-même et du débriefing. L'autonomisation des athlètes leur donne le sentiment d'être responsables et valorisés, et leur permet de s'approprier le développement de leurs performances, ce qui peut à son tour renforcer leur motivation et leur engagement envers le NSP.

Centré sur l'athlète ou axé sur l'athlète

Un environnement centré sur l'athlète donne la priorité au bien-être et au développement de tous les athlètes du programme, en veillant à ce que les décisions soient prises dans l'intérêt collectif. Cette approche garantit que chaque athlète bénéficie du soutien, des ressources et des conseils dont il a besoin pour atteindre son plein potentiel, tout en tenant compte des objectifs et des valeurs globaux de l'équipe.

Dans un modèle centré sur l'athlète, nous agissons avec soin et compassion, en gardant toujours à l'esprit l'impact global sur l'ensemble de l'équipe. Cela signifie que si les besoins et les objectifs individuels sont importants, ils sont toutefois mis en balance avec ceux de l'équipe. Notre principe directeur est « nous, pas moi », qui met l'accent sur le bien commun et favorise un sentiment d'appartenance et un objectif commun parmi tous les athlètes du NSP.

Cette approche centrée sur l'athlète va au-delà des athlètes et des entraîneurs, impliquant un réseau de soutien complet qui comprend le personnel médical, les professionnels de la santé mentale, les scientifiques du sport, le personnel du BCS, le directeur de la haute performance (HPD), le responsable technique, les partenaires financiers et d'autres parties prenantes. Chaque membre de ce réseau joue un rôle crucial dans la création d'un environnement propice à l'épanouissement des athlètes.

En revanche, une approche **axée sur les athlètes** met l'accent sur les préférences et les désirs de chaque athlète, au détriment potentiel de la cohésion de l'équipe et des objectifs généraux du programme. Si cette approche peut être bénéfique dans certains contextes, elle n'est pas toujours compatible avec le modèle utilitaire adopté par le PNS, qui vise à obtenir le plus grand bénéfice pour le plus grand nombre d'athlètes et le plus grand succès possible pour le programme.

En restant centrés sur les athlètes, nous nous assurons que chaque décision et chaque action contribuent au succès collectif et au bien-être de notre équipe. Cette approche favorise un environnement solidaire et inclusif où tous les athlètes peuvent s'épanouir, sachant que leur développement individuel est valorisé et soutenu dans le contexte plus large des objectifs du programme.

10. Plan de performance individuel (PPI)

10.1 Objectif et importance

Le PIP est un plan complet adapté aux besoins de développement de chaque athlète, qui englobe les aspects techniques, tactiques, physiologiques et psychologiques. Il sert de feuille de route stratégique pour atteindre les objectifs de performance. Le PIP crée une responsabilité tant pour l'athlète que pour le personnel d'encadrement afin de garantir que l'athlète progresse dans le cadre du DLTA et du parcours de haute performance, et peut être utilisé dans le cadre du processus d'évaluation.

10.2 Développement et mise en œuvre

- **Processus collaboratif** : les PIP sont élaborés conjointement par les athlètes et les entraîneurs, en tenant compte des commentaires et en fixant des objectifs de performance clairs. Le processus implique également la contribution du personnel de soutien, notamment des professionnels de la santé, des spécialistes de la santé mentale et des scientifiques du sport, afin de garantir une approche holistique du développement des athlètes.
- **Composantes** : Le PIP comprend des objectifs spécifiques de développement des compétences, les résultats de tests propres au sport, des objectifs définis et des points d'évaluation programmés. Il décrit également les ressources et le soutien dont dispose l'athlète, afin de lui garantir l'accès aux outils nécessaires à sa réussite.

10.3 Révision et ajustement

- **Révisions régulières** : Les PIP sont révisés régulièrement (deux fois par an) afin de s'assurer qu'ils restent pertinents et alignés sur les progrès et les objectifs de l'athlète. Ces révisions impliquent l'athlète, l'entraîneur et le personnel de soutien concerné afin de fournir un retour d'information complet.
- **Ajustements** : Sur la base des résultats de l'examen, des ajustements sont apportés au PIP afin de relever les nouveaux défis ou de saisir les nouvelles opportunités d'amélioration. Il peut s'agir de modifier les programmes d'entraînement, de fixer de nouveaux objectifs ou d'ajuster les services de soutien afin de mieux répondre aux besoins de l'athlète.
- **Intégration des commentaires** : Les commentaires issus des compétitions, des séances d'entraînement et des évaluations sont intégrés de manière continue dans le PIP afin de le rendre dynamique et adapté aux besoins évolutifs des athlètes tout au long de leur parcours au sein du PNN.

11. Réattribution des places dans l'équipe

Le HPC peut réattribuer les positions désignées (SST, DST) à tout moment au cours de la saison en cours. Pour éviter toute ambiguïté, tous les résultats des compétitions, nationales et internationales, peuvent être pris en considération aux fins de la réattribution en cours de saison.

11.1 Évaluation des performances

Tous les facteurs, y compris le seuil de poussée dans la patinoire et les résultats en compétition, seront analysés dans le cadre d'un examen des performances lors de l'examen de la réaffectation des équipes en cours de saison. L'examen tiendra compte des éléments suivants :

- **Taille et force du groupe** : la compétitivité et le calibre des athlètes du groupe.
- **Pourcentage de retard sur le leader** : Différence de temps ou de performance entre l'athlète et le leader.
- **Différentiel de poussée** : performance de l'athlète au départ par rapport à ses concurrents.

- **Paramètres techniques et tactiques** : autres mesures de performance pertinentes et facteurs qualitatifs tels que la stratégie de course, l'exécution et l'adaptabilité.

Les athlètes ne seront pris en considération pour une réaffectation au sein de l'équipe que si le HPC estime que ce changement est dans l'intérêt du développement à long terme de l'athlète et du NSP. En outre, les considérations suivantes seront prises en compte :

- **Performances constantes** : les athlètes doivent démontrer une amélioration constante de leurs performances et atteindre les objectifs fixés dans leur plan de performance individuel (IPP).
- **Santé et condition physique** : La santé, la condition physique et les blessures de l'athlète seront examinées afin de s'assurer qu'il est en mesure de répondre aux exigences de son nouveau poste au sein de l'équipe.
- **Potentiel de développement** : Le potentiel de développement et la probabilité d'atteindre les objectifs de performance à long terme seront pris en considération.
- **Comportement et conduite** : Le comportement et la conduite des athlètes seront examinés afin de s'assurer qu'ils correspondent aux valeurs de respect, d'intégrité et de professionnalisme de l'équipe. Tout antécédent de comportement irrespectueux ou abusif envers le personnel ou les membres de l'équipe BCS sera pris en compte.
- **Bien-être mental** : Le bien-être mental de l'athlète et son impact sur les autres membres de l'équipe seront évalués. Le NSP s'engage à maintenir un environnement d'équipe sain et favorable.
- **Retour d'information et communication** : les commentaires continus des entraîneurs et du personnel de soutien seront pris en compte dans le processus de décision de réaffectation.

En maintenant un processus d'évaluation des performances complet et exhaustif, le NSP veille à ce que les réaffectations au sein des équipes soient effectuées de manière transparente et dans le meilleur intérêt des athlètes et du programme.

Section 12 : Attribution des places pour le circuit IBSF

Le HPC attribuera les places attribuées à la BCS pour les championnats du monde, les championnats nationaux, les championnats d'Amérique du Nord et les championnats d'Europe de l'IBSF. Toutes les attributions peuvent être modifiées à la seule discrétion du HPC, en tenant compte des stratégies de développement et de compétition du NSP, des plans et de tous les autres facteurs pertinents. Les places attribuées à la BCS pour les deux premières courses de chaque saison seront attribuées aux athlètes dont les résultats ont permis à la BCS d'obtenir le quota.

Dans le cadre de nos efforts continus pour mettre l'athlète au centre de nos préoccupations, tous les athlètes devront remplir un IPP et un plan de compétition à l'appui.

12.1 Priorité des quotas

À l'issue du processus de sélection finale, les priorités d'attribution des places seront déterminées en fonction du PIP et des plans de compétition convenus avec les athlètes, dans l'ordre suivant :

1. Équipe senior de skeleton (SST)
2. Équipe de développement squelette (DST)
3. Athlètes de squelette de nouvelle génération (NGSA)

4. Bassin d'athlètes (AP)

12.2 Évaluations des performances et débriefings

À l'issue des compétitions, une évaluation des performances et un débriefing auront lieu. Les performances seront examinées par le responsable technique/entraîneur national et le personnel technique afin de garantir une évaluation complète des progrès et des points à améliorer pour chaque athlète. Ce processus fait partie intégrante de notre approche centrée sur l'athlète et témoigne de l'attention et du soin apportés au développement de chacun.

Les entraîneurs techniques présents avec l'athlète à chaque événement procéderont à un débriefing de la performance. En raison des contraintes de temps et de la logistique des déplacements, ce débriefing peut ne pas avoir lieu immédiatement.

En fonction de la taille de l'équipe et de la logistique entourant l'événement, le débriefing sera organisé à un moment et à un endroit appropriés. Idéalement, tous les débriefings sont terminés avant l'événement suivant. Si un athlète ou un entraîneur quitte le groupe immédiatement après un événement, un débriefing peut être organisé sous forme virtuelle.

Les évaluations de performance et les débriefings comprendront :

- **Commentaires individuels** : les athlètes recevront des commentaires détaillés sur leurs performances, mettant en évidence leurs points forts et identifiant les domaines à améliorer.
- **Évaluation complète** : tous les facteurs, y compris la taille et la force du peloton, le pourcentage de retard sur le leader, la différence de poussée et d'autres paramètres techniques et tactiques, seront analysés.
- **Définition d'objectifs** : sur la base des évaluations, des objectifs personnalisés seront fixés pour chaque athlète afin d'orienter son entraînement et ses priorités en compétition.
- **Plans de soutien** : des plans de soutien spécifiques seront élaborés pour répondre aux besoins particuliers de chaque athlète, afin de leur garantir les ressources et l'accompagnement nécessaires pour atteindre leurs objectifs.
- **Intégration dans l'équipe** : les évaluations tiendront également compte du rôle et de l'intégration de l'athlète au sein de l'équipe, afin de favoriser un environnement cohésif et solidaire.
- **Adhésion aux valeurs** : L'engagement de l'athlète envers les valeurs fondamentales de l'équipe et de l'organisation sera évalué. Cela inclut son dévouement au fair-play, à l'esprit sportif et à la mission et la vision globales du programme.
- **Attitude et conduite** : Les évaluations porteront sur l'attitude, la conduite et le comportement de chaque athlète, tant sur la glace qu'en dehors. Cela comprend le respect des valeurs de l'équipe, le respect des coéquipiers et du personnel, ainsi que le professionnalisme général.
- **Réattribution des places** : Dans certains cas, les places attribuées dans le cadre du NSP-QP peuvent être réattribuées à d'autres athlètes qui ont démontré qu'ils répondaient aux critères de performance associés à l'épreuve. Les modifications apportées au YTP et au plan de compétition d'un athlète n'ont aucune incidence sur l'équipe dans laquelle il a été sélectionné.

En maintenant ce processus d'évaluation structuré et favorable, nous veillons à ce que chaque athlète reçoive l'attention et les conseils nécessaires pour atteindre son plein potentiel, conformément à notre philosophie centrée sur l'athlète.

13. Protocoles en matière de compétitivité, de médecine et de santé

13.1 Protocole médical, maladie et santé mentale

Les athlètes doivent signaler sans délai toute blessure, maladie ou problème de santé mentale et fournir les documents médicaux nécessaires. Le NSP s'engage à soutenir les athlètes par l'intermédiaire de l'équipe de soutien intégré (IST), qui procédera à un examen approfondi afin de déterminer la meilleure ligne de conduite à adopter. Cela peut inclure des programmes d'entraînement modifiés, un soutien médical supplémentaire ou un retrait temporaire de la compétition. Le bien-être de l'athlète est la principale préoccupation du NSP, qui travaillera en collaboration avec des professionnels de la santé afin de garantir des soins appropriés. Les athlètes sont tenus de suivre des programmes de récupération et de rééducation approuvés afin de garantir un retour à l'entraînement et à la compétition en toute sécurité. Le NSP vise à faciliter un rétablissement complet et à aider les athlètes à retrouver leur avantage concurrentiel.

13.2 Préparation à la compétition

Tout au long du NSP-QP et de la saison en cours, les athlètes sont tenus de maintenir leur état de préparation à la compétition, défini comme la capacité à réaliser des performances égales ou supérieures à leurs meilleurs résultats personnels lors du NSP-QP, des compétitions nationales, des compétitions internationales et d'autres événements. Les athlètes doivent immédiatement signaler toute blessure, maladie, problème de santé mentale ou changement dans leur entraînement au responsable technique/entraîneur en chef ou au personnel.

Exigences du BCS :

- **Preuve de l'état de santé** : BCS se réserve le droit de demander une preuve de blessure, de maladie ou de facteur de stress psychologique empêchant la participation. Cette preuve doit être documentée par un professionnel de la santé.
- **Consultation médicale** : BCS se réserve également le droit d'exiger qu'un athlète consulte un médecin agréé par BCS, un professionnel de la santé mentale ou un professionnel de la santé désigné. Le HPC peut choisir le professionnel approprié pour s'assurer que l'athlète est prêt à reprendre le sport.
- **Exemptions** : BCS peut accorder des exemptions de participation sur la base des recommandations du professionnel de la santé. Toutefois, ces exemptions ne garantissent pas une place à l'athlète à son retour. Le pronostic et la durée du retour potentiel au sport au même niveau seront également pris en compte pour déterminer les décisions concernant les nominations, les affectations et le statut au sein de l'équipe.

13.3 Processus d'évaluation et protocoles de reprise du sport

Le processus d'évaluation comprend :

- **Évaluations** : réalisées par le responsable médical du BCS, le professionnel de la santé mentale, le responsable de l'IST ou le personnel technique d'entraînement, selon les besoins du HPC. Les coûts liés à ces évaluations sont à la charge de l'athlète.

- **Tests de condition physique** : les athlètes peuvent être tenus de se soumettre à des tests de condition physique et de performance afin de confirmer leur état de préparation, si le HPC le juge nécessaire. Les coûts associés à ces tests sont à la charge de l'athlète.

Protocole de reprise du sport :

1. **Évaluation initiale** : Réalisée par le responsable médical de BCS ou un professionnel de santé désigné afin de déterminer l'état de santé actuel de l'athlète et son aptitude à reprendre l'entraînement. Les frais liés à cette évaluation initiale sont à la charge de l'athlète.
2. **Plan de rééducation** : élaboration d'un plan de rééducation sur mesure répondant aux besoins spécifiques de l'athlète, comprenant des séances de kinésithérapie, un accompagnement psychologique et toute autre intervention nécessaire. Les coûts liés au plan de rééducation sont à la charge de l'athlète.
3. **Suivi des progrès** : suivi régulier des progrès de l'athlète par le biais d'évaluations et de contrôles effectués par le personnel médical et l'équipe d'entraînement. Les coûts liés au suivi des progrès sont à la charge de l'athlète.
4. **Réintégration progressive** : approche par étapes visant à réintégrer l'athlète à l'entraînement et à la compétition, en veillant à ce qu'il atteigne des objectifs spécifiques et des critères de performance. Les coûts liés à la réintégration progressive sont à la charge de l'athlète.
5. **Évaluation finale** : Évaluation complète réalisée par le HPC, en consultation avec le responsable médical du BCS, afin de confirmer que l'athlète est prêt à reprendre pleinement l'entraînement quotidien et la compétition. Les frais liés à l'évaluation finale sont à la charge de l'athlète.

13.4 État de préparation à la compétition avant la nomination au SC

Si un athlète est jugé blessé, malade ou non apte à la compétition avant sa nomination par le HPC au SC, le HPC, en consultation avec le responsable médical du BCS et d'autres personnes compétentes, déterminera si l'athlète sera suffisamment rétabli pour concourir à son plus haut niveau pendant la saison en cours afin de justifier sa nomination. Les athlètes blessés, malades ou non aptes à la compétition peuvent être soumis à un test d'aptitude physique et/ou d'aptitude à la compétition, qui consiste en une performance contrôlée, telle qu'une compétition ou un test observé, avec un résultat attendu prédéterminé. Ces athlètes ne seront pas éligibles pour une nomination ou une désignation (NGSA ou ESA) dans une équipe (SST, DST) tant que cette exigence n'aura pas été satisfaite.

Considérations importantes :

- **Recommandations des professionnels de la santé** : Si le professionnel de la santé agréé par le BCS juge l'athlète apte à participer et que celui-ci choisit de ne pas participer, aucune dérogation ne sera accordée. La décision de ne pas participer sera laissée à la discrétion de l'athlète, qui devra suivre les mêmes protocoles que tous les autres athlètes.
- **Aucune garantie de poste** : les exemptions accordées sur recommandation d'un professionnel de la santé ne garantissent pas que l'athlète conservera son poste au sein de son équipe à son retour. Les décisions

concernant les nominations, les affectations et le statut au sein de l'équipe tiendront compte du pronostic et de la durée du retour potentiel au sport au même niveau.

13.5 Confidentialité et vie privée

Toutes les informations et évaluations médicales seront traitées de manière confidentielle afin de garantir la protection de la vie privée des athlètes. Seul le personnel concerné aura accès à ces informations, qui seront utilisées uniquement dans le but de garantir la santé, la sécurité et la préparation à la compétition de l'athlète.

13.6 Protocole de communication

Les athlètes doivent immédiatement signaler leur état au responsable technique/entraîneur en chef ou au personnel désigné par courriel BCS ou par tout autre moyen de communication convenu. Il est essentiel de signaler immédiatement toute situation afin de pouvoir apporter un soutien et une intervention rapides.

En respectant ces protocoles, le NSP garantit aux athlètes un soutien complet en matière de santé et de préparation à la compétition, favorisant ainsi un environnement d'entraînement et de compétition sûr et efficace.

14. Structure tarifaire

Le NSP s'engage à offrir aux athlètes un environnement de haute performance de classe mondiale tout en maintenant une structure tarifaire aussi accessible et raisonnable que possible. Grâce à une efficacité opérationnelle continue, à une gestion stratégique des ressources et à un modèle intégré d'entraînement et de soutien, nous avons pu contenir les coûts dans tous les aspects du programme. Les frais du NSP sont soigneusement comparés à ceux d'autres organisations sportives nationales de taille et de portée similaires et restent comparables ou inférieurs à ceux-ci. Notre objectif est de garantir aux athlètes une valeur exceptionnelle tout en leur permettant de participer à un programme qui leur offre un entraînement, des compétitions et des opportunités de développement de classe mondiale dans le domaine du skeleton.

14.1 Frais du programme en saison

Athlète d'excellence en skeleton (ESA) :

- Saison complète : 10 000,00

Comprend tous les frais du NSP et les frais liés aux événements de l'IBSF (entraînement et compétition), les billets d'avion, le transport terrestre, l'hébergement, l'accès au programme hors saison, l'encadrement, l'utilisation de l'équipement et le soutien administratif.

Frais liés aux événements de l'IBSF (DST et AP) :

- Coupe d'Europe (EC) : 3 500 \$ par événement (vol non compris)
- Coupe nord-américaine (NAC) : 3 500 \$ par événement (vol non compris)
- Coupe du monde (CM) : 3 500 \$ par épreuve (vol non compris)

Remarque : pour Lake Placid, qui comprend **trois courses réparties sur deux épreuves distinctes sur une période de 10 jours**, les athlètes participant à **l'ensemble du programme** bénéficieront d'un tarif forfaitaire de **5 500 \$** au lieu du tarif standard

de 7 000 \$. Ce tarif réduit reflète les économies réalisées sur l'hébergement et le transport terrestre pour l'ensemble de la période de 10 jours.

Frais d'entraînement et de compétition en saison de la NSP :

- **Camp de développement NSP : 750 \$ par semaine (bloc d'entraînement de 5 jours)**
- **Pré-saison à Lillehammer : à confirmer**
- **Championnats nationaux : 750 \$ par semaine (bloc d'entraînement de 5 jours)**

14.2 Frais supplémentaires :

- **CAIP :** BCS exige que tous les athlètes du NSP souscrivent au Programme d'assurance pour les athlètes canadiens (CAIP) au niveau Bronze, qui couvre uniquement les accidents survenant au Canada. Les athlètes ont la possibilité de surclasser leur couverture d'assurance au Canada afin de répondre à leurs besoins. Veuillez consulter le site Web du CAIP pour obtenir un résumé des prestations offertes pour chaque niveau de couverture : <https://mkirsch.ca>
- Tous les frais engagés par l'athlète pour des activités en dehors du NSP seront à la charge de l'athlète et ne pourront faire l'objet d'un remboursement. Cela comprend les frais liés aux déplacements, au transport, aux bagages, à l'entraînement et à la formation qui ne sont pas directement associés au NSP ou organisés par le responsable de l'équipe NSP et le responsable technique, même si ces activités contribuent à la performance ou à la participation de l'athlète au programme approuvé par le NSP et le BCS. Toutes les activités non prévues au budget seront à la charge de l'athlète.

14.3 Calendrier de paiement :

- Tous les frais doivent être payés en totalité **16 jours avant chaque événement**, sauf si un autre calendrier a été approuvé par écrit par le responsable technique et le service financier de BCS.
- **Le non-respect des délais de paiement entraînera la suspension de toutes les activités, formations, événements et courses prévus dans le cadre du NSP** jusqu'à réception du paiement intégral.

14.4 Inclus : Les frais d'inscription au programme comprennent divers éléments essentiels au développement et à la compétition des athlètes. Ces éléments comprennent, sans s'y limiter :

Programme complet Excellence Skeleton Athlete (ESA) :

- **Billets d'avion** pour les compétitions IBSF assignées
- **Transport terrestre** pendant les camps et les événements
- **Hébergement** pour toutes les compétitions et camps d'entraînement sanctionnés
- **Participation au programme hors saison**
- **Encadrement :** accès au soutien technique, tactique et stratégique du NSP

- **Utilisation de l'équipement** : accès complet à l'équipement attribué par le NSP, y compris les luges, les patins et les composants, selon la répartition effectuée par l'entraîneur en chef et le responsable technique
- **Financement par projet** : les dépenses supplémentaires liées au projet peuvent être couvertes, selon la décision de l'entraîneur en chef et du responsable technique.
- **Administration et logistique** : comprend les inscriptions aux courses, le temps de glace, la planification, l'organisation des déplacements et la coordination de l'équipe.

Frais liés aux événements de l'IBSF (DST et AP) :

- **Hébergement** pendant les événements sanctionnés
- **Transport terrestre** pendant les événements
- **Frais de course** et assurance voyage
- **Encadrement** : accès au soutien technique, tactique et stratégique du NSP
- **Utilisation de l'équipement** : selon l'attribution du coach principal et du responsable technique
- **Administration et logistique** : comprend les frais d'inscription, le temps de glace, la planification, l'organisation des déplacements et la logistique des événements

Camps d'entraînement et de perfectionnement en saison de la NSP :

- **Transport terrestre** (au cas par cas)
- **Accès à la patinoire et à la salle de sport** (réservé par NSP)
- **Encadrement** : soutien complet de la NSP dans les domaines technique, tactique et stratégique
- **Utilisation de l'équipement** : selon l'attribution du coach principal et du responsable technique
- **Administration et logistique** : comprend la réservation des installations, le temps de glace, la planification, l'organisation du camp et la coordination du personnel

15. Appels internes

Tout litige relatif au présent SP&C de la NSP sera traité conformément à la politique d'appel de la BCS disponible sur le site web de la BCS : <https://www.bobsleighcanadaskelton.ca/en/team/policies/>

Annexe A : Barème des frais

Aperçu

Le barème des frais du programme NSP sera basé sur le plan de performance individuel (IPP) de chaque athlète, son plan d'entraînement annuel (YTP) et son plan de compétition. Le barème est divisé en deux catégories principales : les frais de camp et les frais de programme.

Barème des frais de camp NSP

Date	Montant dû
24 juin	25
3 août 2025	25
21 septembre 2025	250

Barème des frais du programme hors saison NSP

Date	Montant dû
30 septembre 2024 (payable en totalité)	Fourni sur une base individuelle par athlète

Barème des frais du programme NSP

Date	Montant dû
30 septembre 2025	Frais du programme ESA
6 octobre 2025	À confirmer – Pré-saison à Lillehammer
20 octobre	Bloc A 750 \$ Camp NSP à Whistler 1 Bloc B Camp NSP à Whistler à 750 \$ 1
1er novembre 2025	3 500 \$ NAC Whistler
7 novembre 2025	3 500 \$ NAC Park City
24 novembre	750 \$ Camp NSP Whistler 2
16 décembre	3 500 \$ Lake Placid 1 (NAC 5&6)
16 décembre 2025	2 000 \$ Lake Placid 2 (NAC 7) – Si vous participez au LP 1 3 500 \$ Lake Placid 2 (NAC 7) – Si vous ne participez pas au LP 1
5 janvier	Bloc A 750 \$ Camp NSP Whistler 3 Bloc B 750 \$ Camp NSP Whistler 3
2 février 2026	Bloc A 750 \$ Camp NSP Whistler 5

	Bloc B 750 \$ Camp NSP à Whistler 5
23 février	750 \$ Camp NSP à Whistler 6
1	750 \$ Championnats canadiens NSP

Plans de paiement personnalisés

Les athlètes qui ont besoin d'un calendrier de paiement plus personnalisé peuvent soumettre leur demande par écrit au Comité de haute performance (CHP). Seuls les athlètes qui ont toujours respecté leurs calendriers de paiement par le passé seront pris en considération pour des arrangements personnalisés.

Remarque : Les athlètes doivent respecter les délais de paiement indiqués afin de garantir leur participation continue au programme et aux camps du PNA. Le non-respect de ces délais peut entraîner des sanctions ou l'exclusion des activités du programme.

Le non-respect du calendrier de paiement entraînera la modification du statut de l'athlète et la suspension de sa participation à toutes les activités du NSP jusqu'à réception du paiement. Le non-respect répété des délais entraînera une mise à l'épreuve et/ou une suspension à long terme du programme.

Annexe B : Système de classement national

Objectif et structure

Objectif : Le NRS vise à créer un classement complet de tous les athlètes de skeleton au Canada, y compris ceux qui ne font pas partie du NSP.

Structure : Le NRS utilisera le tableau de points actuel de l'IBSF et appliquera un multiplicateur en fonction du statut du NSP et de la profondeur du champ dans les compétitions.

Multiplicateurs pour les épreuves de l'IBSF

Épreuve Multiplicateur :

- SST (équipe senior de skeleton)= x1
- DST (équipe de développement de skeleton)= x0,9
- e AP (Athlete Pool) x0,7

Multiplicateur de profondeur de champ :

- Avance (première position)= x1,10
- $\leq 0,3\%$ du temps gagnant= x1,05
- $\leq 0,6\%$ du temps gagnant= x1
- $\leq 1\%$ du temps gagnant= x0,85
- $\leq 1,5\%$ du temps gagnant= x0,7

Attribution des points pour les compétitions

- Compétitions NSP Push : points attribués à 50 % de la valeur du tableau IBSF NAC/EC/AC.
- Courses WSL SDC-SK : points attribués à 50 % de la valeur du tableau IBSF NAC/EC/AC.
- Championnats nationaux canadiens NSP : Points équivalents au tableau des points IBSF WC.

Notation et limitations

Contrairement aux classements IBSF, où le nombre de courses comptabilisées est égal au nombre de courses de la Coupe du monde disputées jusqu'à une date donnée au cours de la saison en cours, il n'y a pas de limite au nombre de compétitions pour lesquelles un athlète peut obtenir des points dans le NRS.

Exemple d'utilisation du multiplicateur et du pourcentage à partir du temps de victoire

Scénario 1 : Un athlète de la DST (Development Skeleton Team) termine 3e de la course de la Coupe nord-américaine de l'IBSF à Whistler avec 15 participants et un temps de 1:49,77 seconde. Le temps gagnant est de 1:48,38 seconde.

1. Calcul du pourcentage du temps gagnant :

Convertissez les temps en secondes :

- Temps d'arrivée= 1:49,77= 109,77 secondes
- Temps gagnant= 1:48.38= 108,38 secondes

Calcul :

- Pourcentage par rapport au temps gagnant= $[1 - ((109,77 - 108,38) / 108,38)] \times 100$

- Pourcentage par rapport au temps gagnant= $[1 - 0,01282] \times 100=$

98,718 L'athlète est à 1,282 % du temps gagnant.

2. Points de base : selon le tableau des points de la Coupe nord-américaine de l'IBSF, une 3e place avec 15 participants rapporte 102 points.

3. Multiplicateur de l'épreuve : le statut DST applique un multiplicateur de 0,9.

- 102 points x 0,9= 91,8 points

4. Multiplicateur de profondeur de champ : terminer à moins de 1,5 % derrière le leader applique un multiplicateur de 0,7.

- 91,8 points x 0,7= 64,26 points Total

des points gagnés : **64,26 points**

Le vainqueur, membre de l'AP (Athlete Pool), termine avec un temps de 1:48,38 secondes.

1. Calcul du pourcentage par rapport au temps gagnant :

- Pourcentage par rapport au temps gagnant= 100

2. Points de base : selon le tableau des points de la Coupe nord-américaine de l'IBSF, une première place avec 15 participants rapporte 120 points.

3. Multiplicateur de l'épreuve : le statut AP applique un multiplicateur de 0,7.

- 120 points x 0,7= 84 points

4. Multiplicateur de profondeur de champ : être en tête applique un multiplicateur de 1,10.

- 84 points x 1,10= 92,4 points Total

des points obtenus : **92,4 points**

NRS pour les sélections NSP

Objectif : le NRS vise à servir de moyen continu d'évaluation des performances en compétition et à l'entraînement tout au long de la saison par rapport au GMP (profil de médaille d'or) et à l'IPP (plan de performance individuel).

Utilisation : Le NRS sera utilisé dans le cadre de l'attribution des places en compétition afin de fournir une évaluation plus complète de la position de l'athlète au sein du NSP.

Mises à jour du classement : Les classements sont mis à jour régulièrement afin de refléter les dernières données de performance et de fournir une base transparente pour la sélection des équipes et l'attribution des places dans les courses. Cela permet aux athlètes de connaître leur position et les critères utilisés pour l'évaluation et la sélection.

Attribution des points de la Coupe du monde

Classement	Points
1	2
2	210
3	200
4	192
5	184
6	176
7	168
8	160
9	152
10	144
11	136
12	128
13	120
14	112
15	104
16	96
17	88
18	80
19	74
20	68
21	62
22	56
23	50
24	45
25	40
26	36
27	32
28	28
29	24
30	20
31	18
32	16
33	14
34	12
35	10
36	9
37	8
38	7
39	6
40	5

Amérique du Nord / Europe / Coupe d'Asie / Championnats du monde juniors Attribution des points

Classement	Points (100 %)	Points (75 %)	Points (50 %)
1	1	90	6
2	110	83	55
3	102	77	51
4	96	72	48
5	92	69	46
6	88	66	44
7	84	63	42
8	80	60	40
9	76	57	38
10	72	54	36
11	68	51	34
12	64	48	32
13	60	45	30
14	56	42	28
15	52	39	26
16	48	36	24
17	44	33	22
18	40	30	20
19	37	28	19
20	34	26	17
21	31	23	16
22	28	21	14
23	25	19	13
24	22	17	11
25	20	15	10
26	18	14	9
27	16	12	8
28	14	11	7
29	12	9	6
30	11	8	6
31	10	8	5
32	9	7	5
33	8	6	4
34	7	5	4
35	6	5	3
36	5	4	3
37	4	3	2
38	3	2	2
39	2	2	1
40	1	1	1

Compétitions Push et courses d'évaluation NSP Attribution des points

Classement	Points (50 %)
1	
2	55
3	51
4	48
5	46
6	44
7	42
8	40
9	38
10	36
11	34
12	32
13	30
14	28
15	26
16	24
17	22
18	20
19	19
20	17
21	16
22	14
23	13
24	11
25	10
26	9
27	8
28	7
29	6
30	6
31	5
32	5
33	4
34	4
35	3
36	3
37	2
38	2
39	1
40	1

Approuvé par :



Jesse Lumsden
Directeur de la haute performance, Bobsleigh
Canada Skeleton Date :
01/07/2025



Joe Cecchini
Entraîneur en chef et responsable technique du programme
national de skeleton Date : _01/07/2025